

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 403)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 182

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 17

À l'alinéa 110, après la première occurrence du mot :

« et »,

insérer le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.